

UN PROJET PILOTE PHARE DANS LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Dernièrement, l'établissement public territorial du bassin Seine Grands Lacs a fait un premier bilan de l'action de prévention des inondations : « Le casier pilote ». La gestion des flux et le respect de l'environnement étant des sujets auxquels nous sommes régulièrement confrontés dans nos activités, cette démarche nous intéresse !

Pour le contexte, afin de réduire les conséquences des inondations en Ile-de-France, 20 collectivités se sont réunies pour mettre en place le Programme d'Actions de Préventions des Inondations. Il comprend 167 actions avec un budget de 182 millions d'euros. L'idée est de sensibiliser les populations concernées et de progresser en matière d'alerte et de gestion de crise.

Les nouveaux ouvrages de régulation des crues sont donc aménagés en cohérence avec ce nouveau programme, comme ce projet phare de 2020 : « le casier pilote de la Bassée ».

. Qu'est-ce que c'est ?

Ce projet test consiste à aménager un espace endigué de 360 hectares (avec la capacité de bloquer 10 millions de m³ d'eau) en cas de forte crue de la Seine, ce qui arrive une fois tous les 5 à 7 ans.

Pour tester la technique, une station de pompage et une digue longue de 7.9 m vont donc être construites sur les territoires du sud de la Seine-et-Marne, de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon.

Derrière ce projet se trouve également la volonté de renouer avec la biodiversité, ce qui passe par la maîtrise et la valorisation écologique d'une zone humide « exceptionnelle ».